

## Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc Séance du 24 octobre 2023 N° 2023.10.24 4.3.3.

## Point 4 - Formation et vie universitaire

### 4.3. Ouverture de certificats d'université

4.3.3. Ouverture d'un certificat d'université « Solaire thermique » (bloc 3)

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ; Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ; Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire à la date du 12 octobre 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

▶ Le conseil d'administration approuve l'ouverture d'un certificat d'université « Solaire thermique ».

#### Résultat du vote :

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	26
Quorum:	18	Contre :	5
Membres présents :	16	Abstention:	0
Membres représentés :	10	Pour:	21
Nombre de votants :	26		

Fait à Chambéry, le 0 2 NOV. 2023

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

0 6 NOV. 2023

Transmise au recteur de région académique le :

06 NOV. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Délibération CA n°2023.10.24 4.3.3.



# **NOTE D'OPPORTUNITE**

# **Certificat d'Université** « **Solaire Thermique** »



Commission pédagogique du 5 octobre 2023 CFVU du CAC du 12 octobre 2023

**ANNECY • CHAMBÉRY • LE BOURGET-DU-LAC** 





## **INTITULE DE LA FORMATION (**Nom du diplôme):

## Certificat d'Université « Solaire Thermique »

RESPONSABILITE PEDAGOGIQ	UE ENSEIGNANT USM	IB:			
Nom Prénom : LE PIERRES Nolv	wenn				
Co-responsable : 🗵 oui 🗆 non					
Nom Prénom : COET Morgane (Institut National de l'Energie Solaire)					
COMPOSANTE CONCERNEE					
☐ IUT D'ANNECY	□IAE	□ SCEM	☐ LLSH		
☐ IUT DE CHAMBERY		☐ FD	□IUFP		
SCOLARITE GEREE PAR :					
☐ COMPOSANTE(S) CONCERNE	⊠ IUFP				

## **CONTEXTE DE LA FORMATION** Confirmer le besoin de développer une offre de formation :

Cette formation s'appuie sur un module/bloc de compétences déjà existant du MASTER M2 « ENERGIE SOLAIRE : Ingénierie et Economie » en formation continue.

La formation professionnelle de cadres experts constitue l'un des piliers de la TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte). L'USMB/Polytech et l'INES (Institut National de l'Energie Solaire) sont historiquement des acteurs nationaux de référence dans ce domaine. Ils proposent ici une formation répondant à ce défi de la transition ; elle constitue un bloc de compétences du MASTER M2 ENERGIE SOLAIRE dans la cadre de l'EUR Solar Academy de l'université Savoie Mont Blanc.

La formation répond à des besoins multiples, notamment :

- promouvoir une offre de formations s'appuyant sur les parcours de formation initiale déjà en place à l'USMB, et plus précisément au sein de l'EUR Solar Academy;
- offrir une réelle opportunité pour des cadres en reconversion professionnelle ou en recherche de montée en compétences, de participer à la transition énergétique et environnementale des territoires et dans une région déjà très impliquée dans cette transition tant au niveau des PMI/PME que des sociétés nationales ou internationales qui y sont implantées;
- répondre aux besoins croissants de cadres compétents dans le montage de projets en solaire thermique.

Chaque bloc du MASTER énergie solaire fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques et permet d'obtenir un certificat d'université.

Cette note d'opportunité concerne le bloc 3 « Solaire Thermique » du MASTER Energie Solaire.

### PUBLIC Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible :

- chargés d'affaires ;
- ingénieurs d'études ;
- professionnels du bâtiment et des collectivités locales en reconversion et/ou en recherche d'emploi souhaitant consolider leurs compétences sur la thématique.

**PRE-REQUIS** Diplôme requis, possibilité d'accéder à la formation via la VAPP compétences initiales nécessaires à l'entrée en formation :

- titulaires d'un niveau Bac+4 ou équivalent avec la possibilité de faire reconnaître l'équivalence via la VAPP.

## **OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION** Former quel public pour réaliser quelles activités professionnelles :

Cette formation a pour ambition de développer deux objectifs majeurs :

- Donner les clés et les outils de la transition énergétique territoriale ;
- Acquérir les connaissances scientifiques, techniques, économiques, et juridiques nécessaires :
  - à l'écoconception et la mise en oeuvre de bâtiments sobres et efficaces ;
  - et à la maîtrise professionnelle des applications énergies renouvelables solaires.

## **ORGANISATION** *Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :*

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 60 heures

Nombre d'heures d'enseignement requis pour valider le CU : 60 heures et validation de l'évaluation proposée en fin

de formation

Nombre d'heures pour la soutenance : 0 Nombre d'heures total : 60 heures

Rythme : formation établie sur une période de 3 semaines successives (en novembre)

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES (si opportun)	BLOC 3-STH : Solaire Thermique			
COMPETENCES VISEES	<ul> <li>Évaluer le potentiel et le gisement solaire d'un site ;</li> <li>Concevoir et dimensionner sur le plan technique et économique des installations d'eau chaude sanitaire solaire collective ;</li> <li>Intégrer le solaire thermique dans les réseaux de chaleur.</li> </ul>			
DESCRIPTIF DES MODULES	<ul> <li>Fonctionnement et caractérisation des capteurs solaires thermiques / Schémas hydrauliques;</li> <li>Conception optimisée des chauffe-eau solaires collectifs / Identification des points de vigilance technique;</li> <li>Identification et traitement des risques liés à la légionellose;</li> <li>Nouveaux marchés du solaire thermique;</li> <li>Identification des valorisations potentielles du solaire thermique dans les réseaux de chaleur;</li> <li>Etude de cas technico-économique sur un projet d'eau chaude sanitaire collective;</li> <li>Mise en situation sur plateau technique.</li> </ul>			
	N°MODULE	MODALITES D'EVALUATION¹  ☑ test	COEFFICIENT 50%	CRITERES <sup>2</sup>
MODALITES ET		□ QCM	JU /0	
CRITERES		□ rapport de stage		
D'EVALUATION		□ oral mémoire soutenance		
		⊠ autres	50%	Rapport écrit de projet d'études

<sup>1</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation 2 Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :				
	L'attribution du diplôme est conditionnée par :			
	☑ le suivi complet de la formation ;			
	☑ l'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation ;			
	☐ la validation par bloc de compétences			
	☐ la validation d'un stage			
	□ une session de rattrapage			

#### **ATOUTS DE LA FORMATION:**

Précisions si nécessaire :

- Inscription libre au module, au bloc de compétences ou au cycle complet ;
- Rythme de la formation aménagée afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle;
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques ;
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges ;
- Des enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine ;
- Possibilité de suivre la formation en 2 ans ;
- E-learning pour l'acquisition de prérequis et mise à niveau des candidats selon leur profil d'origine ;
- Suivi personnalisé lors des phases projet ;
- Promotion plafonnée à 12 participants ;
- Obtention possible de la formation via la VAE.

**MODALITES D'ADMISSION :** CV + Lettre de Motivation à adresser au responsable pédagogique (entretien et évaluation sur dossier) préciser le délai d'admission :

Envoi CV et lettre motivation au responsable pédagogique au minimum six semaines avant le démarrage de la formation. Avis pédagogique (par le responsable pédagogique) dans les dix jours après la réception de la candidature.

_						
CI	HTEC	DE D	VBCUI	IDC FT	DEROI	JCHFS:

- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Chargé d'études et d'affaires
- Chargé de missions énergie
- Responsable patrimoine
- Développeur de projets ENR solaires
- Sociétés de services énergétiques

LIEUX DE FORMATION	
☐ Campus d'Annecy	☐ Campus Jacob-Bellecombette
□ Campus du Bourget-du-Lac	☐ A distance
SEUIL d'OUVERTURE (le seuil peut varier selon la proportion de sto	agiaires financés ou non) :
Nombre de participants minimum : 6 ; selon le modèle écono	mique retenu, le nombre de stagiaires financés peut faire varier ce seuil.
TARIFS:	
☐ 1 bloc de compétences (60 h) : <b>2 460 €</b>	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:	
Possibilité de mobiliser du CPF	
CODES NOMENCLATURE DES SPECIALITES DE FORMATION :	